



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 184

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, vous avez annoncé le lancement d'un plan d'introduction massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires et universitaires, engageant ainsi fermement l'Etat sur le chemin de la bataille de l'intelligence (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) annoncée par le Premier ministre en août dernier à Hourtin.

Chacun se rend compte de l'importance que revêt cette décision pour l'avenir de notre pays. En donnant véritablement les moyens humains et matériels à notre système éducatif de combler son retard et d'occuper la place qui lui revient, ce plan devrait permettre de faire entrer notre société dans le XXI^e siècle.

Contrairement au plan Informatique pour tous dans lequel le matériel était entièrement fourni par l'Etat, vous proposez aujourd'hui aux collectivités locales...

M. Jacques Myard. Et voilà !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. ... de s'investir dans l'achat ou la location de matériels. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Parallèlement vous vous êtes engagé à ce que l'Etat joue son rôle de garant de l'égalité républicaine grâce à un fonds de soutien à ces collectivités. Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, comment vous comptez répartir les sommes affectées à ce fonds entre les différentes collectivités ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame le député, le Premier ministre avait annoncé, dans son discours de Hourtin, que le Gouvernement présenterait un plan sur l'introduction progressive des nouvelles technologies dans différents secteurs de l'activité nationale. J'ai effectivement présenté, hier, avec ma collègue Ségolène Royal, la première partie de ce plan qui concerne l'éducation nationale.

La première priorité est non pas la question de l'équipement, mais celle de la formation et de l'introduction de ces technologies dans la pédagogie et dans la transmission des connaissances, ce qui est essentiel si l'on veut que le plan réussisse.

Dans ce cadre, un problème extrêmement grave se pose pour notre pays, car il faudrait que les logiciels, les moyens d'éducation, les technologies à développer ne proviennent pas tous de l'étranger. Il importe donc de faire naître une industrie péri-éducative écrivant des logiciels, et engageant ainsi une activité créatrice dans ce domaine.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est pourquoi, après en avoir discuté avec l'ensemble des collectivités territoriales qui sont extrêmement désireuses d'être impliquées dans ce programme - elles le seront à la fois pour les problèmes d'équipements et pour les questions de méthodologie et de développement - le Gouvernement a décidé, après discussions et négociations avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le secrétariat d'Etat à l'industrie et France Télécom - pour accorder des

tarifs préférentiels aux écoles, comme cela est déjà le cas en Allemagne et en Grande-Bretagne - que les fonds qu'il engagera dans ce domaine devront viser trois objectifs: assurer l'égalité républicaine, ce qui sera discuté cas par cas; former les hommes et les femmes chargés de mettre en oeuvre cette technologie; inciter à la naissance d'une véritable industrie pédagogique éducative des nouvelles technologies françaises. Avec un tel plan, raisonnable et étalé sur trois ans - l'évolution des mentalités demande du temps - la France devrait être en bonne position dans le développement des nouvelles technologies. Naturellement il sera d'abord mis en oeuvre dans les IUFM où les enseignants bénéficieront désormais tous des nouvelles technologies dans le cadre de leur formation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 184

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 1997, page 6147

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 1997